



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2022

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	23	27
Date convocation 09/12/2022		
Date Publication 21/12/2022		
N° Délibération 2022/06/11		
Secrétaire de Séance Jérôme AUJOULAT		

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 15 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

**Présents :** Mmes et MM. Jean-Luc CHAPON, Fabrice VERDIER, Marie-Françoise VALMALLE, Jacques CAUNAN, Muriel BONNEAU, Thierry de SEGUINS COHORN, Fanny CABOT, Bernard POISSONNIER, Sophie MARINOPOULOS, Gérard BONNEAU, Isabelle VILLEFRANCHE, Franck SEROPIAN, Jérôme AUJOULAT, Olivier CLEMENT, Sylvie LOPEZ, Anne-Sophie LAUTHIER, Guy ATTIGUI, Sandra ROLLET, Julien HURARD, Amandine BRUNEL, Christophe CAVARD, Simon SUBTIL, Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

**Absents représentés :** Mmes et MM. Laurence JACQUEMART (pouvoir à Jean-Luc CHAPON), Hélène GILET (pouvoir à Muriel BONNEAU), Séverine PEUCHERET (pouvoir à Sandra ROLLET), Romain BETIRAC (pouvoir à Guy ATTIGUI).

**Absents non représentés :** Mme et M. Delphine DEJEAN, Jérôme MAURIN

### Objet : Convention pluriannuelle d'adhésion à l'Agence technique Départementale du Gard

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,

**Vu** le rapport de Monsieur le Maire relatif à la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,

**Vu** le projet de convention d'adhésion présenté par l'Agence Technique Départementale du Gard,

**Vu** l'avis de la Commission Travaux en date du 08/12/2022,

### CONSIDERANT :

- L'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique, et financière,
- Que le montant de la cotisation annuelle d'adhésion s'élève à : 0,50 € (50 centimes d'euro) par habitant, sur la base du dernier recensement (population totale), soit : **0,50 € X 8764 = 4382 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

DECIDE :

- **d'approuver** les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard,
- **d'approuver** l'adhésion de La Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,
- **d'autoriser** M. Le Maire à signer la convention précitée et ses annexes, à inscrire le crédit nécessaire au budget et à représenter la Commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

Le secrétaire de séance,  
Jérôme AUJOULAT



Le Maire d'Uzès,  
Jean-Luc CHAPON